

**MAIRIE
DE
COMBON**

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 17/01/2025
ID : 027-212701643-20250116-2024_7_3-BF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/01**

Séance du 16 janvier 2025 à 19h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le seize janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

Date de la convocation : 14/01/2025 (en vertu de l'article 2121-11 du code général des collectivités territoriales).

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS (adjoints), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, Mme Blandine DEMAEGDT, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Monsieur Alexy LETELLIER, Madame Pauline OSMONT (a donné pouvoir à Madame Estell GONTHIER)

Absents : Monsieur Jean-Pascal HEBERT, Madame Laetitia LHERMEROULT

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 11

Objet : Décision modificative n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le budget primitif 2025 ;

Conformément à l'article 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le délai de convocation du conseil municipal a été abaissé à un jour franc en raison de l'urgence de la décision modificative budgétaire qu'il est proposé d'appliquer. En effet, Monsieur le maire explique en début de séance qu'il manque 4 167,07 € de crédits budgétaires au chapitre 040 en dépenses d'investissements. Or, en ce qui concerne les chapitres d'ordre budgétaire, le maire n'est pas autorisé à recourir au mécanisme de fongibilité des crédits prévus par la nomenclature M57. L'exercice 2024 devant être clôturé au plus vite selon le calendrier défini par le Trésor Public, il est proposé de prendre une décision modificative budgétaire en urgence, sous peine de ne pas pouvoir valider les dernières opérations comptables concourant à l'équilibre de la section de fonctionnement sur l'exercice 2024. Le caractère urgent de la délibération est reconnu à l'unanimité par le conseil municipal.

Considérant que pour bénéficier de suffisamment de crédits budgétaires dans le cadre du transfert comptable des travaux réalisés en régie, il convient de prendre une décision modificative.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'approuver les révisions de crédits présentées en page 2 :

Tableau détaillé

Designation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	32 219,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	32 219,00 €
040 Opérations ordre transf. entre sections	32 219,00 €	0,00 €	5 000,00 €	37 219,00 €
212/040	16 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	21 000,00 €
23 Immobilisations en cours	550 600,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	545 600,00 €
231/23	550 600,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	545 600,00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	32 219,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	32 219,00 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	32 219,00 €	0,00 €	5 000,00 €	37 219,00 €
72/042	22 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	27 000,00 €
74 Dotations et participations	216 373,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	211 373,00 €
7488/74	35 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budget avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	954 716,20 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	954 716,20 €
Total général des recettes d'investissement (1)	954 716,20 €	0,00 €	0,00 €	954 716,20 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	707 882,56 €	0,00 €	0,00 €	707 882,56 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	707 882,56 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	707 882,56 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :

- Publication le : 17 JAN. 2025

17 JAN. 2025



Fait à COMBON, le 16/01/2025.

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS

Maire de Combon

Blandine DEMAEGDT

Secrétaire de séance